

DSEST *RENCONTRES SCIENTIFIQUES*

Département de santé environnementale et santé au travail
École de santé publique

**Le jeudi 14 mars 2019
De 12 h 30 à 13 h 00
Pavillon Marguerite d'Youville, salle 3036
2375, chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal (Québec)**

Gestion des produits dangereux dans un établissement d'enseignement collégial

Conférencière : Élisabeth Boyer, étudiante à la maîtrise (travail dirigé)

Directeur académique : Marc Baril

L'implantation du SIMDUT 2015 fut l'occasion d'élaborer une procédure de gestion des produits dangereux conforme aux lois et règlements dans un établissement d'enseignement collégial de Montréal. Des entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de membres du personnel sélectionnés selon le critère qu'ils étaient reliés à la gestion ou à la manipulation des produits dangereux. Tous les documents institutionnels reliés à la santé et la sécurité ont été consultés et compilés. Une inspection des lieux d'entreposage a été faite. Une participation active aux rencontres du comité de santé et sécurité de l'établissement à partir de septembre 2017 à décembre 2018 a complété la méthodologie retenue. L'analyse des entretiens a démontré une confusion à propos de ce qu'était un produit dangereux et des lacunes dans la formation du personnel. Aucune politique institutionnelle concernant la santé et la sécurité au travail n'existait. Plusieurs lieux d'entreposage étaient non conformes. Donc, une procédure de gestion des produits dangereux fut rédigée et approuvée en décembre 2018 et sa mise en place débutera en automne 2019. Une politique de santé et de sécurité au travail et une politique de gestion des produits dangereux furent rédigées et seront approuvées d'ici le mois de juin 2019. Vingt et une recommandations ont été faites, dont plusieurs concernent la formation des travailleurs, l'approbation rapide des politiques rédigées et la conformité de l'entreposage des produits dangereux. La direction de l'établissement poursuit son travail afin de se conformer aux différentes lois et aux différents règlements et d'assurer la sécurité de ses travailleurs.